

2016_CT2_308

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGHEY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_308-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 8 décembre 2016

04_1_04

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€ ;
- une aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Ce dernier est publié chaque trimestre. Il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du territoire du Pays d'Aix.

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par la Communauté du Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

Quel que soit le dispositif, les fonds seront débloqués sur présentation obligatoire de l'acte authentique ou de l'attestation de vente.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 31 aides directes à la personne, soit un montant de 124 000 euros ;
- 10 prêts bonifiés du Crédit Foncier, soit un montant maximum de 40 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission de territoire Habitat et Politique de la Ville du 17 novembre 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 124 000 euros par le Pays d'Aix dans le cadre des aides directes à la personne aux 31 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2

Est attribuée une subvention globale maximale de 40 000 euros au Crédit Foncier pour la mise en œuvre de 10 prêts bonifiés, correspondant au projet d'acquisition de l'accédant cité dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire 553-20422 qui présente les disponibilités nécessaires.

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 08 Décembre 2016

AIDES DIRECTES A LA PERSONNE : 31

Nom Demandeur	Adresse Bien	Commune Bien	Etat Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Mme AJOUX - M BAS	57 rue du Kaolin	Venelles	Neuf	B	Maison	T5	Maître MAURIN
M BAZANTAY - Mme SERINELLI	Résidence « Antares » rue René Descartes La Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T3	Maître COURANT
Mme SANDERSON	92 avenue du Stade -Quartier de la Bourgade	Le Puy Ste Réparate	Neuf	C	Appart	T2	Maître CHARLES
M. FONSECA -	Résidence « Antares » rue Pierre Ambroggianni La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T2	Maître COURANT
Mme CAPASSO -	Les Florentines Bât 3 1241 boulevard de la Légalité	Bouc Bel Air	Ancien	D	Appart	T2	Maître GIRAULT
Mme CASOLERO -	Résidence « La Citta » rue René Descartes	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T2	Maître COURANT
Mme CUSTODIO - M COSTE	Les Jardins de Joséphine 33 impasse des Rosiers	Bouc Bel Air	Neuf	C	Appart	T2	Maître RAYNAUD
Mme DELLACROCE - M DA SILVA	Avenue Augustin Fresnel	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T3	Maître FERAUD
Mme DOVIS -	12 rue de la Glacière	Eguilles	Ancien	D	Appart	T2	Maître GAILLARD
M ESTEVE -	Résidence « L'Actual » ZAC du parc de la Haute Duranne Quartier Haute Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T3	Maître LESAGE
M ETAIX -	Résidence « La Rose des Vents » Quartier de la Haute Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T1	Maître COURANT
M GARDET -	Parc de la Duranne Rond point de l'aigle Bonelli	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T2	Pas connu à ce jour
Mme IMBO - M TOBIAS	1083 chemin de la Draille Lugere	Pertuis	Neuf	RT 2012	Maison	T3	Maître ANSELMO
M ISABE -	1 square Monseigneur Chalve	Aix en Provence	Neuf	B	Appart	T5	Maître ESMIEU
M LAMBERT - Mme DONIOL	Rue Alphonse Daudet	Peynier	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître MARIGOT
Mme LANDREAU - M FORMISANO	Chemin Lou Ben Soudat	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître JAUME
Mme LISIAK - M BORDELAI	5209 rue du Pigeonnier	La Roque d'Anthéron	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître PAUCHON
Mme LLORET - M DOS SANTOS PIRES	Domaine St Jean 3060 avenue Fortune Ferrini	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart		Maître COURANT
M MAHIER - Mme COLOMB GARMATH	Résidence du Château Quartier des Fourches	Chateauneuf le Rouge	Neuf	RT 2012	Appart	T3	Maître JAUME
Mme MANCINI -	Le Patio des Cadeneaux Chemin du Moulin du Diable	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appart	T2	Maître MAUBE
M MAZOYER -	15 collet Redon 2	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître PEYRE DE FABREGUES
Mme MICHEL - M MICHEL	66 rue Charles Pauriol	Gardanne	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître STAIBANO
M MIRABELLA - Mme PAUL	122 vieille route de la Gavotte	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître MAUBE
M MUGNIER - Mme ROUQUETTE	1 rue Alcide	Luynes	Ancien	E	Maison	T4	Maître NAHME
M NOYGUES - Mme NOYGUES	99 route de la Gavotte	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Maître VIGNAL
M PERSINI - Mme FERNANDEZ	122 vieille route de la Gavotte	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître MAUBE
Mme RICHAUD -	Résidence « Antares » rue Pierre Ambroggianni La Duranne	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T2	Maître COURANT
M RIVET -	6 le Clos Raffy avenue d'Arménie	Gardanne	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Maître GRAND DUFAY
M RUZAFI -	Résidence Terra Solea 3 rue Jean Giono	Peyrolles	Neuf	C	Appart	T2	Maître LASSIA
M SEVERINO - Mme MARQUES	107 chemin de boussette	Pertuis	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître TADDEI
M SORIVELLE - Mme KUENSTLER	27 bis rue Louis Amouriq	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Maison	T3	Maître COMBETTES

Accusé de réception en préfecture
013-20054807-20161208-2016_CT2_308-
DE
Maître TADDEI
Date de téltransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 08 Décembre 2016

PRÊTS BONIFIES : 10

Nom Demandeur	Adresse	Commune	Logement	Type	Typologie	Etiquette
Mme KHOUMARIAN - M VEGA	84 bis vieille route de la Gavotte	Les Pennes Mirabeau	Ancien	Appart	T3	D
Mme YEGHIAZARIAN	Les terrasses du Parc Boulevard Marcel Pagnol	Vitrolles	neuf	Appart	T2	RT2012
M COSTANZO – Mme DELGADO	Résidence La Pinède Bât B 385 Av. Augustin Fresnel	Aix en Provence	neuf	Appartement	T3	RT2012
Mme SHIFF	Résidence le St François Avenue de Breasque	Aix en Provence	neuf	Appartement	T3	RT2012
M GRISEL- Mme MOUTAFIAN	Les Hauts de Bellepierre	Les Pennes Mirabeau	neuf	Maison	T4	RT2012
M CROCE – Mme AILHAUD	Les terrasses du Parc Boulevard Marcel Pagnol	Vitrolles	neuf	Appartement	T3	RT2012
M MAYER – Mme MINO REMY	Les terrasses du Parc Boulevard Marcel Pagnol	Vitrolles	neuf	Appartement	T3	RT2012
M-Mme GAC	Lot 1 Le clos du Jas de Bassas	Fuveau	neuf	Maison	T5	RT2012
M YRIARTE – Mme L'HORSET	Les Viguettes bât F17	Vitrolles	Ancien	Appartement	T4	D
M – Mme DOMINICI	Résidence le Bosquet bât B	Vitrolles	neuf	Appartement	T4	C

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_308-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accèsion à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161208-2016_CT2_308-
 DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016